



## Escroquerie avec un chaeque

Par **serge27**, le **07/04/2008** à **11:48**

Il y a une soirée j'ai fait un chèque de 25000€ à une personne qui devait détruire ce chèque après avoir fait croire que je sponsorise son activité de rallye. Le chèque a été fait au nom de sa société.

Cette personne a mis le chèque à l'encaissement de ma banque. Ma banque m'a demandé de faire une déclaration de vol, car ce chèque n'était pas volé.

Sur l'engagement de cette personne de me rembourser après encaissement du chèque, j'ai donné l'ordre à ma banque de payer ce chèque. Depuis maintenant plusieurs semaines, aucun remboursement.

Quelle démarche faut-il faire pour assigner cette personne au remboursement ?

merci de vos conseils  
cordialement

Par **citoyenalpha**, le **07/04/2008** à **15:05**

Bonjour

Il convient de mettre en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception le bénéficiaire du chèque de vous restituer la somme.

A défaut, vous devrez saisir le tribunal de grande instance. L'assistance d'un avocat est obligatoire devant cette juridiction.

Restant à votre disposition

Par **serge27**, le **07/04/2008** à **15:45**

merci de votre conseil

cordialement